

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022/2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°15 - publié le 26 octobre 2022



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 04

REUNION DU 25/10/2022
(Par voie téléphonique et électronique)

Présidence : M. Laurent JULIEN.
Présents : Noelle FLANDIN , Jean Marie PION
e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

DOSSIER N° 09,

Match n°24542746, FC Mahorais 1 / Chateauneuf d'Isère 2 ; Séniors D5 Poule N du 16/10/2022

Réserve d'avant match posée par le capitaine du FC Mahorais 1 pour le motif suivant :

« Le joueur Mr DEYGARS Samuel licence N° 2520526813 du club de Chateauneuf d'Isère qui a participé au match opposant Chateauneuf d'Isère contre Montélier US3 le vendredi 14 octobre 2022 à 20h30.

Le délai réglementaire entre ces deux rencontres n'étant pas réglementaire comme l'indique l'article 41 Bis (règlements sportifs du District) : participation à plus d'une rencontre ».

L'article 41 Bis : participation à plus d'une rencontre indique :

La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 des RG est interdit :

- Le même jour
- Au cours de deux jours consécutifs.

En conséquence en vertu de l'article ci-dessus le joueur était bien qualifié pour la rencontre citée en objet.

La commission dit que la réclamation est irrecevable est confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de FC Mahorais sera imputé de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 10

Match n° 25310312, Hostun 2 / FC Chatelet 2, Séniors Coupe René Giraud du 23 /10/2022

Réclamation d'après match posée par le capitaine du Hostun concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de FC Chatelet qui ont participé au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification de la feuille de match FC Chatelet 1 / Sarras 1 Séniors D2 Poule A du 16/10/2022 aucun joueurs du FC Chatelet 2 n'a participé a cette rencontre.

En conséquence la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de Hostun sera amputé de 37,00 € de frais de dossier.

DOSSIER N° 11

Match n° 25310307, ST Rambert FC1 / AC De L'Allet 1 séniors Coupe René Giraud du 23/10/2022.

Réclamation d'après match posée par le capitaine de ST Rambert sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de AC de L'Allet pour le motif suivant les joueurs n'étaient pas qualifiés le jour de cette rencontre.

Après vérification du fichier de la ligue, 12 joueurs sur 14 ne sont pas qualifiés.

En conséquence la commission des règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de AC de L'Allet et qualifie l'équipe de ST Rambert FC 1 pour le tour suivant de la Coupe René Giraud.

Le compte AC de L'Allet sera amputé de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 12 Réunion électronique du 24 / 10 / 2022

Présents : LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

Important : merci de respecter l'horaire officiel des plateaux. Si toutefois pour des raisons d'organisation vous devez changer l'horaire, il faut impérativement avoir l'accord de l'ensemble des participants, un seul refus et le plateau doit se dérouler à l'horaire officiel quitte à changer le lieu du déroulement en accord avec les clubs et en informant tout le monde. En aucun cas on doit priver un club de rencontres. Merci pour le respect de tous.

Plateaux U8/U9

Horaire 13h30

Nouveautés présentées lors des journées d'accueil et des réunions plénières

- 8 équipes par plateau.
- 4 matchs de 10 minutes.
- 1 jeu de mise en situation 2 contre 1.

Modification U9

ASF Pierrelatte ajout d'une équipe supplémentaire répartition 4 équipes Poule 10 (à titre exceptionnel vu l'inscription tardive) et 3 équipes Poule 11.

Merci de réfléchir dès aujourd'hui à vos engagements pour la phase printemps.

La commission technique souhaite faire évoluer la pratique pour la catégorie U8- U9 en 3 niveaux (Promotion- Espoirs et Bourgeons).

Date prochains plateaux U9 : Samedi 12 novembre 2022 à 13h30.

Plateaux U6/U7

Horaire 10h00

Nouveautés présentées lors des journées d'accueil et des réunions plénières.

- 4 matchs de 10 minutes.
- Jeu du bétet.

Modifications U7

Poule 12 : St Martin Valamas 2 équipes.

Poule 18 : ajout ASF Pierrelatte 3 équipes.

Date prochains plateaux U7 : Samedi 12 novembre 2022 à 10h00.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Courrier : MONTELIMAR FC, AS St DONAT.

Modifications Poules :

ESPOIRS :

Poule D : Exempt 77 remplace ST DONAT AS 2. En conséquence le 12/11/2022 le club CORNAS AS se déplace à HERMITAGE FC.

BOURGEONS :

Poule D : AS ST DONAT 2 remplace Exempt 95.

Poule L : MONTELIMAR FC 4 remplace Exempt 84.

Parution calendriers :

Les calendriers des poules actualisés au Lundi 24 Octobre 2022 sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes/Foot d'animation.

Feuilles de matchs manquantes du 15 / 10 / 2022, à retourner au District dans les plus brefs délais :

Promotion :

Poule C : OL CENTRE ARDECHE.

Espoirs :

Poule I : MEYSSE US.

Bourgeois :

Poule C : OL SALAISE RHODIA.

Poule G : CHABEUIL FC.

Date prochains plateaux : Samedi 12 novembre 2022 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent le match.

Rencontres reportées :

- En U18D1 :
ENT VAL JAB FC VALDAINE 1 / PORTES LES VALENCE 1.
- En U18D2 :
Néant.
- En U18 Brassage :
ENT. VAL.JAB FC VALDAINE 2 / US DROME PROVENCE 1.
ES CHOMERAC 1 / BAS VIVARAIS US 1.
CO DONZEROIS / TRICASTIN FC.
SC BOURG ST ANDEOL / AS BERG HELVIE 1.
ES CHOMERAC 2 / US BAS VIVARAIS 2.
MONTELIER US / JS LIVRON.
CHABEUIL FC / PORTES LES VALENCE FC 2.
AS CORNAS / US PEYRINS 1.
AV S ROIFFIEUX 1 / ENT BOURG ARGENTAL 1.
AS DU DOLON 1 / ENT S NORD DROME 2.

Coupe GAMBARDELLA : Plus aucune équipe de nos compétitions District n'est en lice. Toutes nos équipes restantes sont éliminées lors du 4 -ème tour.

Coupe Vivier BOUDRIER : Le tirage du 1^{er} tour est en ligne. Les rencontres se dérouleront le 05 novembre 2022.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 11
du 26 Octobre 2022

PERMAMENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 29 & 30 OCTOBRE 2022

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17). Merci de contacter à partir du samedi matin la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

RAPPEL DE LA DUREE DU TEMPS DES RENCONTRES « FÉMININES A 11 » & « U 18 »

Nous vous rappelons que la durée du temps réglementaire des rencontres des **Féminines à 11** Adultes et les rencontres des **U 18** est de **90' (2 X 45')**

REUNIONS TECHNIQUES (FACULTATIVES)

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, 3 réunions techniques sont prévues en novembre 2022 :

- **Le lundi 07 novembre 2022 à St Jean Le Centenier (07) de 19h30 à 21h30.**
- **Le mardi 08 novembre 2022 à Sarras (07) stade de foot de 19h30 à 21h30.**
- **Le samedi 26 novembre 2022 au Siège du District de 09h30 à 11h30.**

Ces 3 réunions sont d'ordre technique et ne sont que facultatives.

Tous les arbitres jeunes et adultes y compris les arbitres stagiaires peuvent y assister en choisissant une des trois dates.

Attention : Ces réunions sont réservées uniquement aux Arbitres, Observateurs et Tuteurs.

TOUTE PRÉSENCE SERA CREDITÉE D'UN BONUS DE 3 POINTS SUR VOTRE CLASSEMENT.

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES JEUNES ET ADULTES « CLÔTURE DE LA FMI »

Depuis le début de la saison trop d'erreurs sont constatées lors de la clôture de la FMI (exemples : scores qui sont inversés, erreurs sur les sanctions disciplinaires etc...) Il vous est donc rappelé de bien vouloir faire vérifier l'historique **en présence**, soit des deux coachs pour les jeunes, soit des deux capitaines pour les adultes, avant de faire leur faire signer et de clôturer la FMI.

Pour tout manquement à ce rappel, il sera appliqué le règlement intérieur.

« INDISPONIBILITES »

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai.**

MERCI DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

« RAPPORT DISCIPLINAIRE »

Nous vous rappelons que vos rapports doivent se faire **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** ». Que se soit suite à un carton rouge, suite à des incidents d'après match ou un carton rouge suite à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match par précaution.

Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

« CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL »

Pour changement de vos coordonnées (adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail), vous devez faire un courriel **UNIQUEMENT** à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage**.

« **arbitres@drome-ardeche.fff.fr** »

AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

OCTOBRE 2022

- Samedi 29 octobre :

Séance de rattrapage du test TAISA sur le terrain synthétique de PONT DE L'ISERE (26) de 10h00 à 11h30.

NOVEMBRE 2022

- Lundi 7 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes à St Jean Le Centenier (07) de 19h30 à 21h30.

- Mardi 8 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes à Sarras (07) de 19h30 à 21h30.

- Samedi 26 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes au Siège du District de 09h30 à 11h30.

DECEMBRE 2022

- Samedi 17 décembre :

Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

JANVIER 2023

- Samedi 21 janvier :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 28 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2023

- Vendredi 10 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

MARS 2023

- Samedi 4 mars :

Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

- Samedi 18 mars :

Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

AVRIL 2023

- Samedi 8 avril :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- Samedi 29 avril :

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

MAI 2023

- Vendredi 12 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE « TAISA »

Une séance de rattrapage du test physique « TAISA » est programmée le samedi 29 Octobre 2022 sur le terrain synthétique de PONT DE L'ISERE (26) de 10h00 à 11h30.

TOUT ARBITRE N'AYANT PAS RÉUSSI SON TEST PHYSIQUE NE SERA PAS DÉSIGNÉ

Voir la liste ci-dessous :

NOM - PRENOM	CATEGORIES	NOM - PRENOM	CATEGORIES
MEGHZILI Karim	District 1	ACHOURI Youssef	District 4
BAUDUIN Sylvain	District 2	AMARA Mohsen	District 4
DOGAN Sébastien	District 2	AMEUR Zouhaier	District 4
CHEVAL ALBERT Fanny	District 3	AMROUNE Samir	District 4
FAURE Florian	District 3	BAGHOUGHY Aziz	District 4
GONCALVES Daniel	District 3	BARBOSA Laurent	District 4
GRASSET Guillaume	Assistant 1	BENLAKEHAL Charef Eddine	District 4
BUTLER Sylvain	Assistant 2	BORNIER Ingrid	District 4
CHABBAT Maurice	Assistant 2	BOUKHETAHCE Rachid	District 4
LYVER Sébastien	Assistant 2	CAUVIN Nicolas	District 4
MORET James	Assistant 2	DELORME Lucie	District 4
PERDIROLE Raphaël	Assistant 2	MESTOURA Idris	District 4
BADAD Amine	J.A.D.	NDIAYE Falou	District 4
DE CILLIA Brayan	J.A.D.	NOUTAI Zinsou Joseph	District 4
DUHAMEL Laurent	J.A.D.	PERMINGEAT Romaric	District 4
DYOURI Yousra	J.A.D.	PERRI Vincent	District 4
EL MARZGUIOUI Tarek	J.A.D.	VALENCONY André	District 4
EYRAUT Raphaël	J.A.D.	WADJIB Imrane	District 4
VINCENT Lilian	J.A.D.		

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES INDÉPENDANTS

Comme chaque saison sportive, les arbitres indépendants doivent s'acquitter de la somme de 50€60 correspondant à :

- La cotisation arbitre qui s'élève à 40€00.
- Le guide pratique interactif, d'un montant de 10€60.

A ce sujet, un mail a été envoyé à tous les arbitres indépendants concernés.

Par conséquent, la commission départementale de l'arbitrage demande aux intéressés de régler ce montant (chèque à l'ordre du D.D.A. de Football) **avant le lundi 31 octobre 2022, délai de rigueur.**

Liste des arbitres indépendants :

- AMARA Mohsen
- ASTIER Antoine
- DJERIDI Idriss
- GUILLARD Sébastien
- MLYNARCZYK Adrien

COURRIERS DES ARBITRES

- **BAUDUIN Ylan** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 16/11/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BORNIER Ingrid** : Courriel nous adressant son Arrêt de Travail justifiant son indisponibilité jusqu'au 30/10/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **WERBER Stéphane** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 31/10/2022 pour cause de blessure. Lu et noté dans l'attente d'un Certificat Médical. Prompt rétablissement.
- **CHEVAL-ALBERT Fanny** : Courriel nous adressant sa prolongation d'Arrêt de Travail justifiant son indisponibilité jusqu'au 11/11/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **GALOYAN Arthur** : Courriel nous adressant son Attestation Médicale justifiant son indisponibilité jusqu'au 26/10/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **PERDRIOLE Raphaël** : Courriel nous informant de l'absence de l'équipe de VALENSOLLES lors de la rencontre de Coupe R. GIRAUD du 23/10/2022. Lu et noté.

RAPPEL AUX CLUBS « CHANGEMENT DE MAILLOTS »

Nous vous rappelons que lorsque deux équipes ont la même couleur de maillot lors d'une rencontre de District, c'est à l'équipe recevante de changer les maillots.

RAPPEL A TOUS LES CLUBS « ARRETES MUNICIPAUX OU ANNULATION DE RENCONTRE »

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à l'attention de tous les clubs, que lorsqu'il y a un Arrêté Municipal ou que la rencontre n'a pas lieu, pour quel que soit la raison, de prévenir l'arbitre par téléphone ou bien de prévenir la permanence arbitrale du week-end (consulter le PV de la semaine, catégorie « **Arbitrage** »), si celui-ci n'est pas joignable, **mais en aucun cas, de lui laisser un sms ou de lui envoyer un mail.**

Merci d'en prendre note.

COURRIERS DES CLUBS

- **ENT S CHOMERAC** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres les 22 & 23/10/2022. Lu et noté.
- **C.O. DONZERE** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres les 22 & 23/10/2022. Lu et noté.
- **O.S. VALLÉE DE L'OUVEZE** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres les 22 & 23/10/2022. Lu et noté.
- **A.S. DU DOLON** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres le 22/10/2022. Lu et noté.
- **A.S. VALLEE DU JABRON** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres les 22 & 23/10/2022. Lu et noté.
- **U.S. MONTELIER** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres les 22 & 23/10/2022. Lu et noté.
- **S.C. BOURGUISAN** : Courriel nous informant d'un Arrêté Municipal (non reçu) interdisant les rencontres les 22 & 23/10/2022. Lu et noté.

COURRIERS DES MAIRIES

- **PIERRELATTE** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres des 22 & 23/10/2022. Lu et noté.

LIVRE « LE FOOTBALL ET SES REGLES » - GUIDE DE L'ARBITRAGE

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » et le Guide de l'Arbitrage édition 2022/2023 sont disponibles.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : r.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre « le Football et ses règles » est fixé à 28€.

Le montant du Guide de l'Arbitrage est fixé à 10€.

Pour le règlement, 3 possibilités :

- Chèque à établir à l'ordre du DDA de Football,
- Espèces,
- Club d'appartenance à imputer (accord préalable).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT